



LE SYNDICAT DE L'AGRICULTURE : UN SYNDICAT DIRIGÉ PAR SES MEMBRES

En tant qu'organisation intégrée, c'est-à-dire n'excluant personne, le Syndicat de l'Agriculture exhorte tous ses membres à participer activement à la vie de leur syndicat, que ce soit au niveau de la section locale ou à l'échelle nationale, en passant par tous les niveaux intermédiaires.

Les sections locales sont en effet la pierre angulaire de notre organisation. Les membres bénévoles de l'exécutif d'une section se battent au quotidien sur les lieux de travail pour représenter et promouvoir les intérêts de leurs collègues. La plupart des exécutifs sont composés d'un président, d'un ou de plusieurs vice-présidents, d'un(e) secrétaire, d'un(e) trésorier(ière) et d'un certain nombre de délégués syndicaux. Dans les sections les plus grandes, il peut aussi y avoir un(e) délégué(e) syndical(e) en chef.

Le Congrès triennal du Syndicat de l'Agriculture est l'organe directeur supérieur de notre organisation, dont les délégués sont élus par les membres des sections pour y assister et y représenter non seulement les intérêts de leurs propres membres mais aussi ceux de tous les membres, à travers le pays. Il leur incombe notamment d'adopter et/ou de modifier les Statuts du Syndicat; d'adopter des résolutions sur les orientations que nous allons prendre; d'arrêter le budget dans lequel nos cotisations sont fixées; d'élire un Exécutif national, le(la) directeur(trice) national(e) de la promotion de l'égalité, et – dans le cadre des caucus régionaux – les vice-présidents régionaux. Quant à nos membres de la CFP et du MDN, ils doivent élire leurs directeurs nationaux.

L'Exécutif national comprend un président national à temps plein et quatre vice-présidents exécutifs, ces derniers ayant chacun la responsabilité de portefeuilles bien précis, soit Négociations collectives et Santé et sécurité; Finances et Communications; Statuts et Éducation; et Questions générales.

C'est aux vice-présidents régionaux qu'incombe la responsabilité de s'assurer que les problèmes et autres préoccupations des membres sont soulevés au niveau national, et que les décisions, réponses et nouveaux développements sont bien communiqués au niveau local.

L'Exécutif national, les vice-présidents régionaux et les directeurs nationaux composent le Conseil national qui se réunit au moins deux fois par an. Ce conseil est l'organisme directeur de notre Syndicat entre deux congrès, et entre autres droits il a celui de mettre sur pied des comités chargés de diriger les affaires du Syndicat.

Le Bureau national du Syndicat de l'Agriculture est situé à Ottawa, et son personnel mène à bien ses tâches quotidiennes, en collaboration avec le Président national, le Conseil national, les sections locales et les membres à titre individuel.

Le Bureau national du Syndicat de l'Agriculture fournit des services dans divers domaines, tels que les suivants :

- représentation directe des griefs au dernier palier;
- communication avec les membres;
- consultation avec l'employeur, et participation aux comités nationaux de consultation syndicale patronale; et
- services de consultation aux sections locales sur diverses questions telles que l'interprétation de la convention collective, la santé et sécurité, et les droits de la personne.

(Mars 2005)